Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 70 (1961)
Heft: 3

Artikel: C.V.S.
Autor: Bura, G.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-683315

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tite soit postérieure à un an. Les mêmes prescriptions sont valables pour les individus ayant été atteints de la malaria, du Bang, de la fièvre typhoïde ou paratyphoïde.

Les individus souffrant d'affections allergiques ne donneront pas de sang pendant une crise aiguë.

L'on observera un temps de carence d'un mois avant de procéder à une prise de sang chez un donneur ayant reçu un vaccin vivant (variole, BCG, poliomyélite) ou une injection antitétanique de serum de cheval.

L'on ne prélévera pas de sang chez les individus dont le taux d'hémoglobine sera inférieur à 12,8 g/% ou 80 %.

Les hypertoniques dont la pression sanguine est supérieure à 220/110 mm Hg et les hypotoniques accusant une pression inférieure à 110/60 mm Hg ne seront pas pris comme donneurs de sang, ainsi que les individus présentant des troubles circulatoires manifestes (décompensation, angine de poitrine, arythmie cardiaque).

L'on observera un délai de cinq ans chez les anciens tuberculeux présentant un pronostic de guérison favorable (tuberculose primaire, lymphome de la gorge, etc.). Par contre, les patients atteints d'une affection tuberculeuse grave avec séquelles permanentes (tuberculose pulmonaire, osseuse, rénale, etc.) ne seront pas retenus comme donneurs de sang. Une restriction semblable s'impose pour les individus souffrant de maux chroniques (maladies des reins, des nerfs, psychoses, diabètes mellitus, etc.).

L'on ne procédera pas à plus de trois prélèvements annuels de 400 ml au plus, chez les femmes et à plus de quatre chez les hommes, en observant un délai de trois mois au moins entre chaque intervention.

Ces quelques données succinctes et incomplètes à bien des points de vue, illustrent néanmoins combien de problèmes d'ordre médical se posent au médecin lorsqu'il doit procéder à une prise de sang et à une transfusion, interventions qui paraissent simples du point de vue technique. *N. M.*

Avec nos détachements croix-rouge

C.V.S. ...

G. Bura

Toute fraîche émoulue d'une école d'infirmières, Mademoiselle Catherine s'est annoncée au médecin-chef de la Croix-Rouge pour faire partie de l'un des soixante-deux détachements du service croix-rouge.

Mademoiselle Catherine a commencé par faire connaissance avec l'univers de la paperasse. Formulaires par-ci, formulaires par-là, « à compléter clairement et exactement ». Questionnaires de tout genre « à retourner munis de votre signature », etc. A croire que cela n'en finirait plus... Puis, couronnant le tout, ce fut la réception d'un ordre de marche vous invitant sans ambages — la sécheresse est le propre des ordres de marche — à vous présenter à telle date, en tel lieu, en vue de passer une visite sanitaire de recrutement. D'aspect bien militaire et rigide toute cette histoire, alors qu'on parlait et ne parle que de service volontaire.

Ne vous effrayez pas, Mademoiselle Catherine. La visite de recrutement à laquelle vous allez vous présenter ne changera rien au caractère volontaire de votre engagement, si ce n'est qu'une fois incorporée en bonne et due forme vous recevrez un livret militaire — et partant un numéro matricule —, un uniforme des plus élégants, et que vous « aurez les mêmes droits et devoirs » que tout citoyen suisse astreint au service militaire. Toutefois, et cela vous sera expliqué encore en détail, vous aurez de tout temps la latitude de demander votre licenciement prématuré.

Mais au préalable, il faut être déclarée « apte au service » et l'on va dans ce but vous jauger, vous peser, vous ausculter sur toutes les faces.

Allons-y. Le rendez-vous est pour huit heures. Heure militaire! Il s'agit de ne pas être en retard pour cette première prise de contact avec l'armée.

Celle-ci va vous apparaître sous les traits d'un major, le commandant d'arrondissement en personne qui est là, d'une part pour contrôler les données du livret de service et des innombrables documents que vous avez remplis, d'autre part pour vous renseigner sur les devoirs les plus élémentaires qui seront les vôtres à l'avenir; il s'agira notamment d'annoncer les séjours d'une durée de plus de trois mois que vous ferez à l'étranger, vos changements d'adresse et autres modifications éventuelles de votre état civil.

Il est 7 heures 55 quand Mademoiselle Catherine descend du tram et se dirige vers le préau de l'Ecole Saint-Jean, à Genève. Un écriteau bleu, avec une flèche: « C. V. S. au fond du préau, à droite ». C. V. S.? Commission de visite sanitaire...

Elles sont une vingtaine à se présenter aujourd'hui: dix-neuf infirmières, une doctoresse. La plus jeune a vingt-deux ans, l'aînée trente et un. Elles arrivent pimpantes sur leurs talons aiguilles, cheveux au vent. Dommage qu'il n'y ait pas parmi elles une ou deux éclaireuses, quelques aides-soignantes, une laborantine, une assistante en radiologie, une secrétaire médicale, car ainsi nous aurions eu, en réduction, un détachement croix-rouge en puissance... Toutes ont en main un nouveau stock de paperasses: carte A. V. S., acte d'origine, questionnaire médical bleu, questionnaire blanc, et j'en passe. Dans les poches leurs lunettes si elles n'en usent qu'occasionnellement. Le petit chien aussi? Non, pas de petit chien, si petit chien il y a, ce dernier est resté à la maison.

D'abord les examens radioscopiques. A votre tour, Mademoiselle Catherine. Bon, parfait, pas la moindre petite tache suspecte. Vos poumons sont des plus sains.

Maintenant commence la C. V. S. proprement dite. Pas moins de trois médecins pour vous piquer, vous peser, vous examiner, vous interroger, décider de votre sort. La vue? En ordre. L'ouïe, itou. Fonctionnant comme « directrice du recrutement », une infirmière attachée au bureau du médecin-chef aura l'insigne honneur d'apposer dans votre futur livret de service le tampon « apte » si vous êtes déclarée apte, « inapte » si vous êtes déclarée telle, « ajournée », si ajournée vous êtes déclarée. Et puis une date par-ci, un autre timbre par-là.

Pourquoi avons-nous dit vos « futurs » livrets de service, Mesdemoiselles? Pour la simple raison qu'aujourd'hui on vous les montre uniquement, juste pour vous faire envie: bleu-gris de la couleur de l'uniforme que l'on va vous essayer tantôt, muni d'un numéro matricule au mystère duquel on vous initiera si vous êtes curieuse comme moi, aussi sérieux qu'un livret militaire « pour homme ». Ils vont, les dits livrets, voyager encore pas mal avant de vous parvenir à titre définitif. Tout d'abord, ils partiront pour Berne où le service des groupes sanguins de l'armée apposera le résultat de la prise de sang à laquelle vous venez d'être soumises: groupe sanguin et facteur Rhésus, jamais d'erreur. Puis ils passeront la porte de l'Office du médecin-chef de la Croix-Rouge où il sera procédé à votre incorporation. Enfin, ils quitteront la ville fédérale à destination du Commandement d'arrondissement de votre lieu de domicile. Enfin, enfin, ils vous seront remis et vous prendrez bien garde de ne pas égarer ce précieux document qui atteste votre appartenance à l'armée suisse.

Quittons la C. V. S. avec Mademoiselle Catherine qui nous autorise à l'accompagner à l'équipement. Le parfait magasin de confection que voilà: jupes, jaquettes, tuniques, blouses, tabliers de travail, casquettes, chaussures. On solde! Du prêt à porter dans toutes les tailles, du 38 au 50... Voyons un peu. Trop long ce manteau? Longueur idéale, trente-quatre ou trente-huit centimètres du sol. Oui, l'uniforme suit la mode civile, à quelques années près... Des tailleurs, des vrais de vrais sont arrivés de Sarnen avec de grandes caisses de vêtements provenant de l'arsenal fédéral. Du prêt à porter? Entendons-nous. On retouche au millimètre près. Il faut que l'uniforme aille parfaitement. Pas un faux pli ne doit subsister. Les souliers? Très importants aussi. Echangeons les légers escarpins contre quelque chose de plus solide. Et ceux-ci sont confortables et de bonne qualité. N'empêche que les talons-aiguilles c'est quand même plus élégant, n'est-ce pas Mademoiselle Catherine? Et voilà, quittons l'étalage, les uniformes dûment rectifiés vous seront envoyés, de même que l'équipement proprement dit, d'ici quelques semaines. Vous aurez droit, toujours comme le soldat suisse, à le conserver chez vous, avec comme seule obligation de le protéger des mites et d'élargir le tour de taille, si hélas votre gourmandise...

Ce fait est nouveau. Il y a quelques années encore, les membres féminins du service croix-rouge, à l'exception des cadres, ne touchaient ni uniforme ni équipement lors de leur incorporation, étant convenu que l'un et l'autre leur seraient remis en cas d'entrée en service. Certains événements ont fait comprendre la nécessité d'équiper nos volontaires à l'avance, de manière à ne point perdre un temps précieux en cas de mobilisation.

En effet, il a fallu aujourd'hui quatre bonnes heures pour faire passer une visite médicale et essayer leur uniforme à vingt jeunes filles. Et il ne s'agit là que d'une minime partie des formalités qui découlent de leur attribution au service croix-rouge. Nous étant amusée à faire le compte des heures que prennent toutes les opérations requises pour l'admission d'une seule volontaire, nous arrivons à près de deux semaines de travail. Ceci dit, se rend-t-on compte du temps qu'il faudrait consacrer à toutes ces formalités en cas de danger subit, aux retards qui s'ensuivraient dans la mise sur pied d'un seul détachement? Suffisante cette évidence, pour comprendre la nécessité de s'inscrire au

(Photo François, Martin, Genève)

service croix-rouge alors que règne la paix, le calme et que rien, en apparence, ne paraît justifier cette mesure de prudence que d'aucuns estiment intempestive.

Midi trente. A la soupe, Mademoiselle Catherine et consœurs. A quatorze heures, vous entendrez encore une conférence ayant trait à la Croix-Rouge suisse en général, cette institution dont vous faites désormais partie, ainsi qu'aux tâches particulières du service dont vous êtes maintenant membre. Puis vous serez libérée, votre journée de recrutement passera au rang de souvenir. Nous ne vous disons pas au revoir, ne sachant si vous serez jamais convoquée toutes ensemble à une période de service, mais nous vous disons merci, merci d'avoir compris...

Pour les paralysés du Maroc

UN DON DE L'ENTRAIDE OUVRIERE INTERNATIONALE

La Ligue des sociétés de la Croix-Rouge a reçu à fin mars un don d'un montant de 32 000 francs de l'Entraide ouvrière internationale en faveur des Marocains victimes de l'huile frelatée. Le chèque a été remis à M. Henrik Beer, secrétaire général de la Ligue, par MM. G. Bernasconi et R. Risler, président et secrétaire général de l'E. I. O. dont le secrétariat est à Zurich. Ce don est destiné à alimenter un programme d'ergothérapie et à l'achat d'appareils orthopédiques — attelles, béquilles, cannes — à l'intention des 5000 patients encore en traitement. Il représente la contribution de plusieurs associations nationales affiliées à la Confédération internationale des syndicats libres, dont l'E. O. I. est une section, notamment celles d'Autriche, de la République fédérale d'Allemagne, des Pays-Bas, de Norvège et de Suisse. Des dons importants ont déjà été faits précédemment par cette organisation pour de nombreuses opérations de secours entreprises par la Ligue, notamment en faveur des réfugiés en Algérie et pour les secours aux victimes de catastrophes naturelles dans divers pays. Elle a participé également à la campagne de distribution de lait au Congo.